

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1933 concernant les Service Etat.

n° 1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
30 novembre 1965

Numéro JO  
n° 1 du 01/01/1966

Date du numéro  
1 janvier 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Le taux de l'indemnité de frais de déplacement allouée aux gradés et miliciens par décision n° 208 du 15 février 1954 est porté à 50 francs par jour à compter du 1er janvier 1966.